

# **EXAMEN PROFESSIONNEL LIEUTENANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS HORS CLASSE**

SESSION 2022

ÉPREUVE DE NOTE ADMINISTRATIVE

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

**Note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel. Cette note permet d'apprécier les capacités du candidat à comprendre les problèmes posés et à donner des réponses adaptées et argumentées.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

## **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 23 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.



Vous êtes le lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels hors classe BRAVE en poste au sein du groupement territorial ouest en tant que chef du centre d'incendie et de secours de Saint-François, implanté en centre-ville de la commune de Moleskin.

Alerté sur la vétusté des locaux de l'actuel centre de secours de St-François, le Président du conseil d'administration du SDIS souhaite lancer une étude de faisabilité sur une relocalisation du centre de secours actuel. La future localisation du centre de secours pourrait être projetée sur un terrain de la commune de Moleskin situé hors du centre-ville historique.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours organise une réunion préparatoire au lancement de l'étude de faisabilité avec l'ensemble des chefs de groupement du SDIS.

Votre chef de groupement vous demande de rédiger à son attention une note administrative pour alimenter l'étude de faisabilité à venir.

Le candidat s'attachera à identifier les enjeux et opportunités liées au projet tout en précisant les différentes actions à mettre en œuvre pour accompagner le projet de sa conception à sa réalisation.

### Liste des documents :

- Document 1 :** Situation de la ville de Moleskin - 1 page
- Document 2 :** Courrier de l'adjudant-chef M. Dupont, responsable du service infrastructure-casernement du centre de secours St-François- 03/01/2022 – 2 pages
- Document 3 :** Extrait du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques - 13/11/2018 – 2 pages
- Document 4 :** Évaluation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques – Groupement Opération -10/01/2022 – 2 pages
- Document 5 :** Extrait d'un exemple de Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle – SDIS 81 – SDIS 12 – acquitté en préfecture le 26/06/2015 - 2 pages
- Document 6 :** Exemple d'un déménagement d'un centre de secours : « Hier, les sapeurs-pompiers ont quitté la caserne qu'ils occupaient depuis 1954 » – La montagne – 26/07/2016 – 2 pages
- Document 7 :** Exemple d'un déménagement d'un centre de secours : « Rennes : les pompiers quittent la caserne Saint-Georges sous les applaudissements » – Actu Rennes – 16/06/2022 – 2 pages
- Document 8 :** Action syndicale suite à l'annonce du PCASDIS de délocalisation du centre de secours de Moleskin - Tract du Syndicat "En force" – 1 page
- Document 9 :** Procès-verbal du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires – 25/06/2021 – 2 pages
- Document 10 :** Diagnostic de performance énergétique du centre de secours St François – 25/02/2022 – 2 pages
- Document 11 :** Exemplarité des bâtiments publics – *Bâtiment énergie carbone* – 22/01/2019 – 1 page
- Document 12 :** Fiche synthèse du rapport au CHSCT – *Accident routier à la sortie du centre de secours de St-François, commune de Moleskin* – 20/04/2021 – 1 page

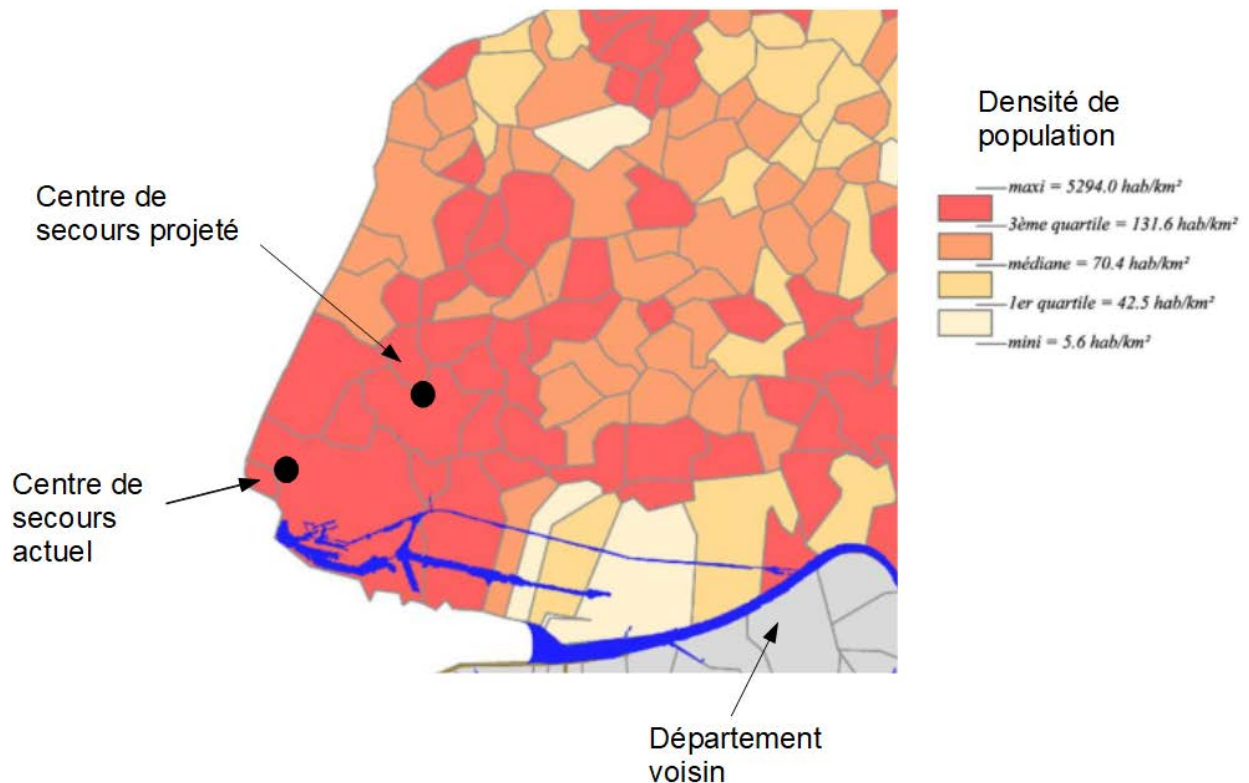
### Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## Document 1

### Situation de la ville de Moleskin

#### Cartographie de la ville de Moleskin:



#### Situation de la ville de Moleskin :

La mer borde la commune de Moleskin sur toute la partie ouest et sud-ouest.

Un fleuve au sud sépare la commune de Moleskin de la commune voisine, qui se situe sur un autre département.

#### Situation du centre de secours actuel de St François :

Le centre de secours se situe à l'extrême ouest de la ville, au coeur du centre-ville historique. Sa surface au sol est de 1300 m<sup>2</sup> dont 980 m<sup>2</sup> de bâtiment.

Son secteur de premier appel couvre également une partie du département voisin dans le cadre d'une convention interdépartementale d'assistance mutuelle.

#### Situation projetée du futur centre de secours :

Le terrain d'implantation du projet du futur centre de secours appartient à la mairie. La surface de ce terrain est de 3450 m<sup>2</sup>.

Il se situe à 2 kilomètres du centre de secours actuel.

Les 2 centres de secours sont séparés par un territoire à forte densité urbaine.

## Document 2

Adjudant-chef Mickaël Dupont  
Responsable du service infrastructure-casernement  
Centre de secours St-François

Lieutenant Hors Classe Brave  
Chef du centre d'incendie et de secours de St François

A Moleskin, le 3 janvier 2022

### Objet : Rapport sur l'infrastructure du centre de secours de St-François

Mon lieutenant,

Vous m'avez demandé un rapport concernant l'état de l'infrastructure du centre de secours de St-François. L'ensemble des personnels du service infrastructure-casernement a apporté son concours à la rédaction de ce rapport.

#### 1- Toiture

La toiture est en bon état et ne nécessite pas de réfection à court terme.

#### 2- Murs

Les murs sont en bon état même si on peut observer qu'ils s'effritent par endroits.

#### 3- Chambres

Les chambres sont dans un bon état général, même si certains radiateurs sont non fonctionnels (en cours de résolution avec le prestataire). Le nombre de chambres est tout juste suffisant pour le nombre de personnels de garde la nuit.

#### 4- Salle de sport

Le revêtement de la salle de sport se décolle par endroit et est très usagé par ailleurs. Son état ne lui permet pas d'être utilisé par les équipes de garde.

#### 5- Remises

Les remises sont en bon état général. Toutefois, les portes de la remise A ne ferment pas correctement (pas de solution technique pour résoudre ce défaut) et la soufflerie de la remise C ne fonctionne pas (signalé au prestataire depuis 10 mois).

Comme vous le savez, le nombre de travées dans les remises est insuffisant pour abriter le Fourgon Pompe Tonne n°2, le fourgon Protection-Eclairage-Ventilation, le VSAV n°3 et la cellule Sauvetage-Déblaiement.

Ces engins subissent, du fait de l'exposition à l'extérieur en permanence, une usure prématurée.

#### 6- Vestiaires

Les vestiaires sont trop petits pour le nombre de casiers. A défaut de places pour de nouveaux casiers, les nouveaux sapeurs-pompiers volontaires recrutés doivent stocker leur affaires dans une des chambres. Cela contrevient aux principes de séparation des "zones propres" et "zones sales" que nous avons mis en place au centre de secours depuis le groupe de travail "toxicité des fumées".

Au-delà de la place qu'il manque, le local vestiaire est assez peu entretenu et l'état général se dégrade au fil du temps. Une réfection est nécessaire.

#### 7- Cour de manoeuvre

La cour est en bon état général mais exigüe compte-tenu des engins de secours garés à l'extérieur de la remise et de la place nécessaire pour manoeuvrer. Il serait intéressant de matérialiser à la peinture au sol les espaces dédiés au stationnement et à la manoeuvre.

#### 8- Poste de garde

Le poste de garde est bien entretenu par les personnels mais nécessite une réfection de peinture dans l'ensemble du local, car cette dernière s'écaille par endroits et montre de nombreuses tâches. Quelques carreaux de carrelage sont cassés. S'agissant d'un local de vie, il s'agit de travaux prioritaires.

#### 9- Réfectoire

Le réfectoire est tout à fait fonctionnel mais de l'avis des personnels du centre de secours, un investissement dans de nouveaux matériaux serait le bienvenu (lave-vaisselle type industriel, etc.).

#### 10- Bureaux

Les bureaux sont entretenus mais vieillissants. Un manque de place est constaté dans chaque bureau. Il n'y a pas de salle d'archives, ainsi les dossiers s'entassent dans chacun des bureaux. Les sapeurs-pompiers sont plusieurs à utiliser le même bureau, ce qui n'est pas aisé.

En conclusion, quelques investissements immédiats et peu coûteux permettraient d'améliorer le quotidien des sapeurs-pompiers de St François.

Toutefois, de lourds investissements sont nécessaires à long terme pour maintenir la viabilité du centre de secours et nous permettre d'accueillir les nouveaux arrivants dans de bonnes conditions.

Je vous prie de croire, Mon lieutenant, à l'assurance de ma considération distinguée.

Adjudant-chef Mickaël Dupont

## Document 3

### Extrait du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) arrêté le 13/11/2018

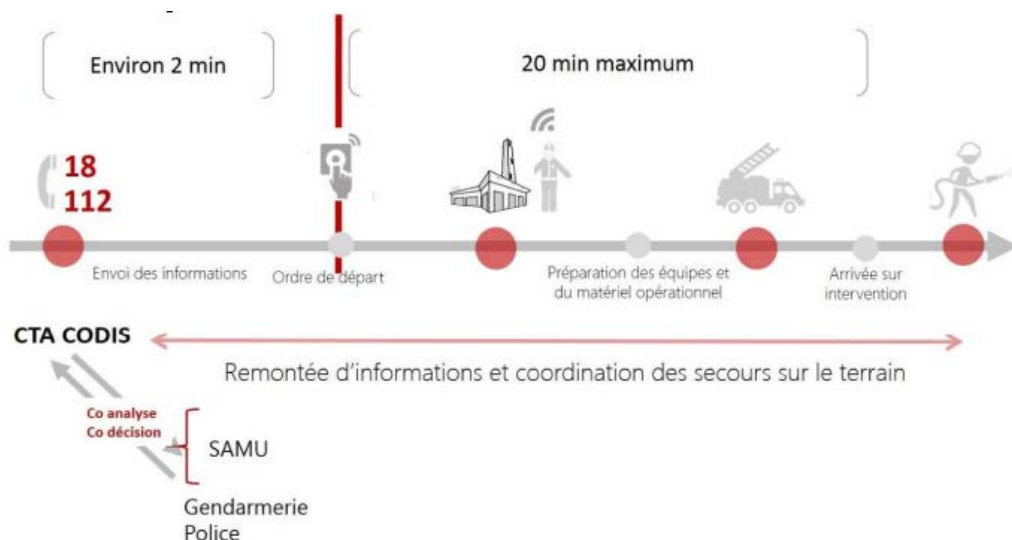
#### Chapitre 2 : Objectifs de couverture des risques

Les objectifs de couverture retenus permettent d'apporter un premier geste de secours dans un délai de vingt minutes au plus.

Trois zones de risque ont été définies en fonction de la densité de population, de la typologie des bâtiments et des accès par voie routière. Ainsi, au sein d'une même commune, par quartiers, les objectifs de couverture varient entre 10, 15 et 20 minutes selon le tableau ci-dessous :

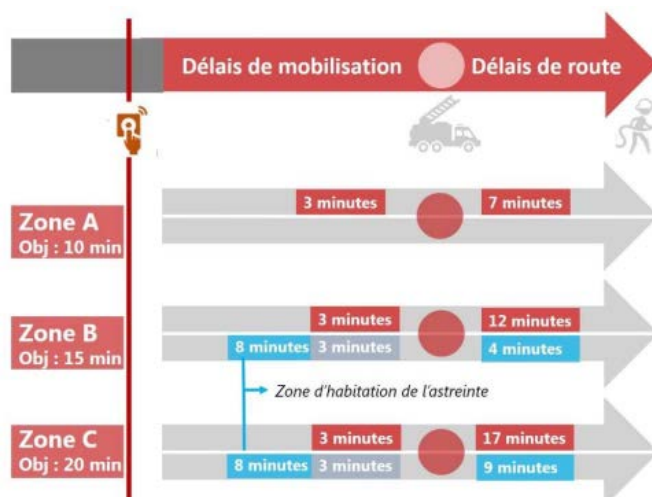
Zone A - Rouge	Zone B - Bleue	Zone C - Grise
Risque fort	Risque moyen	Risque faible
10 minutes	15 minutes	20 minutes

Les délais retenus concernant les objectifs globaux de couverture retenus par le SDIS sont repris dans le schéma suivant :

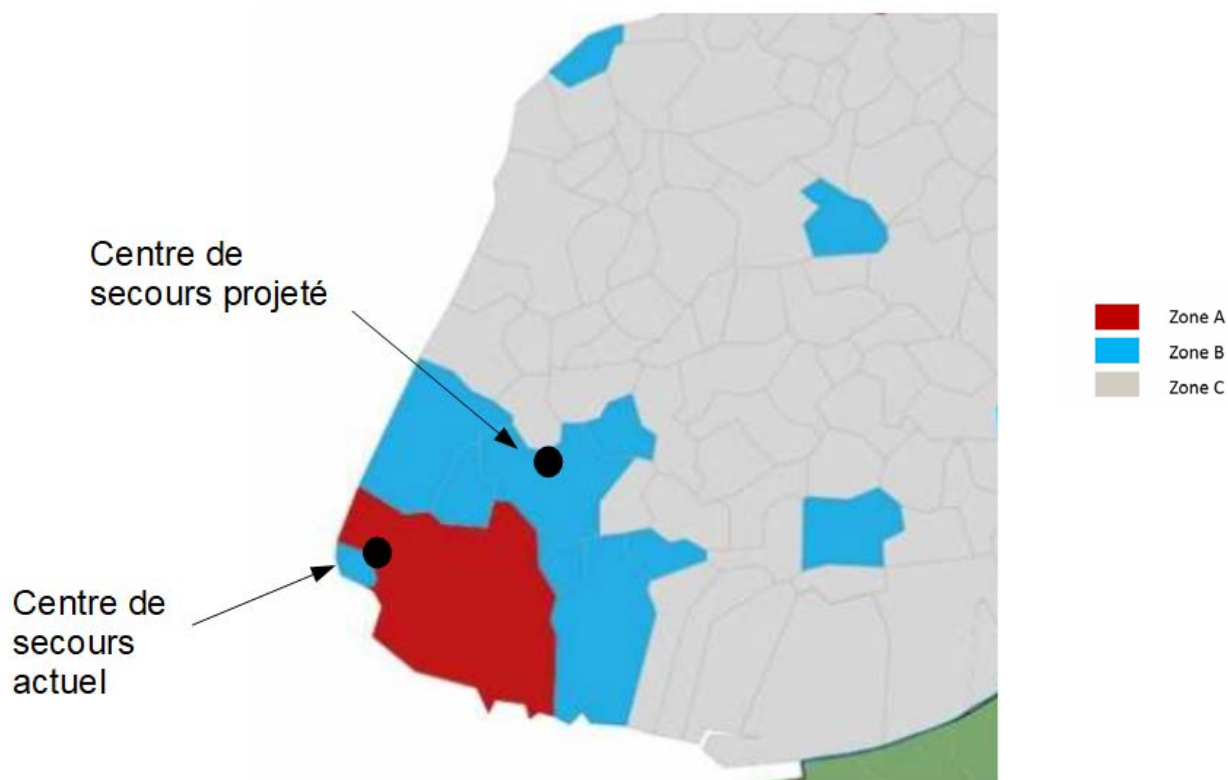


Les délais de mobilisations dépendent du mode d'organisation du centre de secours. Ils comprennent :

- le délai de trajet pour qu'un personnel en astreinte puisse se rendre au centre de secours,
- le délai de préparation du personnel au centre de secours pour prendre en compte l'alerte, s'équiper, rejoindre l'engin et partir.



### Chapitre 3 : Couverture de la ville de Moleskin



Titre : Cartographie des objectifs de couverture A, B et C pour la commune de Moleskin (en vert, il s'agit du SDIS voisin)

Cette carte représente les objectifs de couverture des risques fixés par le SDACR. Ainsi, la zone rouge doit être couverte en moins de 10 minutes, la zone bleue doit être couverte en moins de 15 minutes et la zone grise doit être couverte en moins de 20 minutes.



## Document 4

### Evaluation SDACR, Groupement Opération - 10/01/22

#### Chapitre 5 – Evaluation des couvertures opérationnelles sur les 3 dernières années


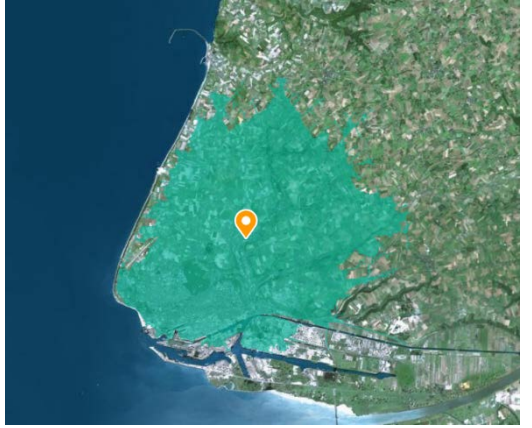
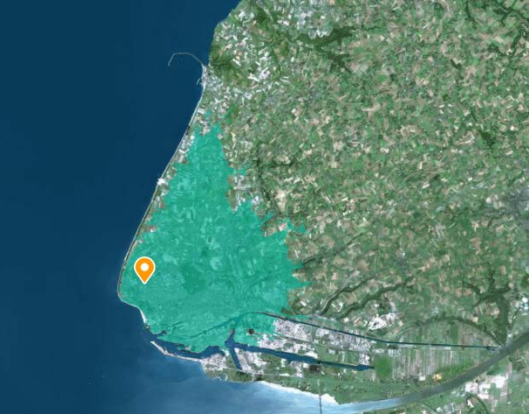
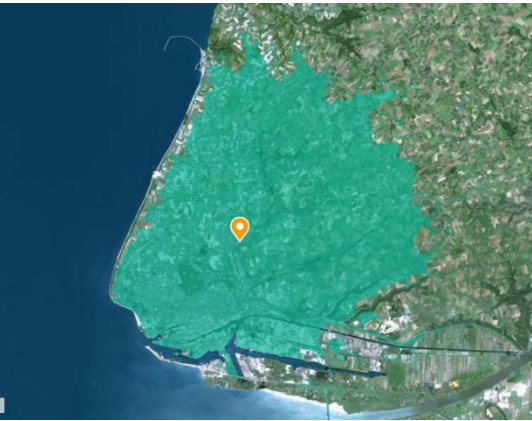
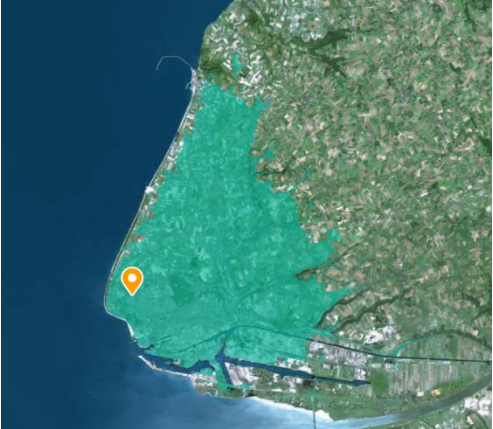
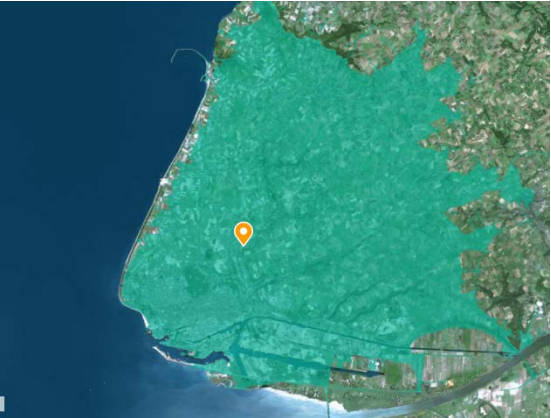
- Evaluation de la couverture opérationnelle de la commune de Moleskin du CIS existant.

Délai moyen d'intervention sur la commune de Moleskin	Zone A Objectif 10'	Zone B Objectif 15'	Zone C Objectif 20'
2019	6 minutes et 10 secondes	16 minutes et 45 secondes	22 minutes et 12 secondes
2020	6 minutes et 5 secondes	16 minutes et 54 secondes	22 minutes et 34 secondes
2021	6 minutes et 35 secondes	17 minutes et 10 secondes	23 minutes et 3 secondes

% des interventions réalisées dans l'objectif SDACR	Zone A Objectif 10'	Zone B Objectif 15'	Zone C Objectif 20'
2019	98,00 % pour 468 interventions	75,56 % pour 443 interventions	72,45 % pour 415 interventions
2020	98,55 % pour 520 interventions	75,00 % pour 485 interventions	72,32 % pour 460 interventions
2021	97,20 % pour 595 interventions	74,89 % pour 521 interventions	71,67 % pour 482 interventions

La population de Moleskin a augmenté de 15% entre 2019 et 2021, les estimations démographiques prévoient une évolution continue à la hausse pour les années à venir.

**Chapitre 6 : Etude des délais théoriques de distribution des secours dans le cadre du projet de relocalisation des secours**

Délais	Centre de secours actuel	Centre de secours projeté
10 min		
15 min		
20 min		

Titre : Isochrones des délais de distribution des secours à partir du centre de secours actuel et du centre de secours projeté (10, 15 et 20 minutes)



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours



Aveyron

## Convention interdépartementale d'assistance mutuelle

entre

Le Service départemental d'incendie et de secours du Tarn représenté par Monsieur le Préfet du Tarn agissant au titre de la mise en œuvre opérationnelle des services et par Monsieur le Président du Conseil d'administration agissant au titre de l'activité administrative et financière,

et

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron représenté par Monsieur le Préfet de l'Aveyron agissant au titre de la mise en œuvre opérationnelle des services et par Monsieur le Président du Conseil d'administration agissant au titre de l'activité administrative et financière.

---oooOooo---

### TITRE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

#### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de fixer les conditions d'assistance mutuelle entre les SDIS du Tarn et de l'Aveyron en vue d'assurer la distribution des secours dans le cadre de l'entraide courante et de diminuer les délais d'intervention des sapeurs-pompiers sur les zones situées à la frange des départements du Tarn et de l'Aveyron en sollicitant le centre de secours le plus proche de l'intervention. L'entraide courante ne concerne que les missions d'urgence définies aux articles L1424-2 et L1424-42 du CGCT et s'entend hors cas de mise en œuvre des dispositions ORSEC (générales ou spécifiques) ou de déclenchement d'un plan de secours.

Elle prévoit en complément des missions courantes, la mise à disposition des moyens spécifiques ou plus importants lors d'opérations d'envergure.

La présente convention est établie conformément à l'article R.1424-47 du code général des collectivités territoriales.

## Article 2 : Définition de l'assistance mutuelle

Sous l'autorité des préfets de département, les SDIS du Tarn et de l'Aveyron s'engagent à se prêter assistance mutuelle dans les cas suivants :

- couverture opérationnelle en premier appel des communes et zones limitrophes du Tarn et de l'Aveyron (cf. Article 3) ;
- mise à disposition de détachements préconstitués (cf. Article 4).

Les opérations à caractère non urgent définies par chaque SDIS (destruction d'hyménoptères, dispositifs prévisionnels de secours, soutien sanitaire,...), ne sont pas intégrés dans le cadre de cette convention et restent à la charge du SDIS du département concerné.

## TITRE 2 : DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES A L'ASSISTANCE MUTUELLE

### Article 3 : Dispositions relatives à la couverture opérationnelle des communes et zones limitrophes (annexes I et II)

#### *3 1 : Définition des zones*

Les communes et zones limitrophes de chaque département faisant l'objet d'une couverture en 1er appel par un CIS du département limitrophe sont listées en annexes I et II.

#### *3.2 : Nature de la réponse attendue*

Dans ces communes, le SDIS chargé d'assurer la couverture opérationnelle de 1er appel assure l'engagement du premier véhicule de secours (VSAV, engin-pompe feu urbain, engin-pompe feu de végétation ou véhicule opérations diverses).

Lorsque le CIS de premier appel ne peut assurer l'engagement du premier véhicule de secours, son CODIS de rattachement en informe sans délai le CTA-CODIS du département compétent. Ce dernier procède alors à l'engagement des secours de deuxième appel et suivants tel que prévu par son règlement opérationnel.

Le SDIS du département concerné assure la montée en puissance du dispositif de secours (véhicules de secours et chaîne de commandement), qu'il s'agisse de renforts *a priori* ou d'une demande de moyens supplémentaires émanant du commandant des opérations de secours. Il peut assurer cette montée en puissance avec les seuls moyens de secours de son département ou solliciter le renfort de moyens du SDIS limitrophe dès lors que prévaudra la notion de rapidité et de disponibilité des engins attendus.

#### *3 3 : Déclenchement des moyens de secours*

La demande de secours est traitée par le CTA-CODIS du département concerné. Il qualifie le sinistre, dimensionne les moyens à engager et sollicite le CTA-CODIS du département limitrophe.

Lorsqu'un CTA-CODIS d'un département reçoit une demande de secours dont la localisation sur le territoire de l'un ou l'autre des départements est incertaine, il engage ses moyens les mieux appropriés et informe l'autre CTA-CODIS. Dès qu'il se présente sur les lieux, le chef de détachement renseigne son CODIS sur la localisation précise de l'intervention et entre en contact avec le CTA du département concerné. L'engin engagé poursuit son action, quelle que soit la localisation de l'intervention à l'intérieur ou en dehors de son secteur de compétence.

(...)

## Document 6 : Exemple de déménagement d'un centre de secours

# Hier, les sapeurs-pompiers ont quitté la caserne qu'ils occupaient depuis 1954

Publié le 26/07/2016 : [https://www.lamontagne.fr/ussel-19200/actualites/hier-les-sapeurs-pompiers-ont-quitte-la-caserne-quils-occupaient-depuis-1954\\_12014630/](https://www.lamontagne.fr/ussel-19200/actualites/hier-les-sapeurs-pompiers-ont-quitte-la-caserne-quils-occupaient-depuis-1954_12014630/)

Les sapeurs-pompiers ont quitté la place Verdun, hier midi, pour rejoindre leurs nouveaux locaux dans la zone du Bech



© Photo Jérémy truant

Après 62 ans passés dans le centre-ville d'Ussel, les sapeurs-pompiers quittent les lieux. Au moment de plier les derniers cartons, les souvenirs reviennent.

« C'est un gros chapitre qui se referme. » Attablés dans la petite cuisine du premier étage de la caserne, le commandant Jean-François Roche, chef du centre d'Ussel, et le lieutenant Alain Erard sont unanimes. Les journées qu'ils sont en train de vivre marqueront l'histoire usselloise. En ce dimanche après-midi, un vent de nostalgie semble souffler sur la place Verdun. Sur le parking, les pompiers s'affairent à charger les camions qui partent en direction de la zone du Bech à la sortie de la ville.

« Il s'en est passé des choses ici »

Heureux, les soldats du feu le sont. Mais ils ne cachent pas cette petite pointe de nostalgie qui les envahit au moment de retirer les lettres « Sapeurs-Pompiers » qui arboraient le mur du bâtiment

blanc. Le lieutenant Erard, volontaire depuis 1981, fait partie de ces hommes qui ont connu l'époque où la sirène était le seul moyen d'appeler les pompiers : « Les temps ont bien changé. Je me souviens d'un homme qui avait appelé pour nous demander de ne pas sonner la sirène la nuit. » Pour l'anecdote, ce sont les femmes de pompiers qui alertaient. « Elles prenaient les appels et étaient stationnaires, se souvient le lieutenant. D'ailleurs certaines d'entre elles sont devenues sapeurs-pompiers car elles n'étaient pas couvertes en cas de problèmes. » Il faudra cependant attendre des années pour qu'une première femme parte en intervention. « C'était une petite révolution ! », sourit le lieutenant. Des révolutions, il en a connu : l'arrivée de la radio, « les anciens ne voulaient pas parler », les bips, le système d'alerte, l'arrivée des premiers professionnels au début des années 2000, la modernisation des camions, « à l'époque c'était des sièges en paille et le volant à droite ! »

Feux de forêt, graves accidents de la route... Alain Erard a vécu des moments qui marquent une vie entière. Lorsque le lieutenant évoque les grands événements de la caserne, il ne peut s'empêcher de citer les deux tempêtes qui ont frappé la haute Corrèze en 1982 et 1999 : « La tempête de 1999 a fait s'envoler une partie du toit de nos bâtiments. On a cru qu'on allait changer de caserne. » Le changement n'aura lieu que seize ans plus tard.

#### Des locaux plus adaptés, notamment pour les véhicules trop longs pour les garages

« Il s'en est passé des choses ici. C'est une grande famille. Des couples se sont formés grâce à la caserne. Il faut aussi arriver à gérer les caractères de chacun », retrace le lieutenant Erard tout en citant un ancien chef de centre ussellois : « Pour être pompiers, il faut avoir du caractère, du bon comme du mauvais. »

« Ces locaux ne sont plus adaptés, avoue le commandant Roche. Nous n'avons pas assez de place et il y a des problèmes de profondeur dans les garages. » Le centre a même dû refuser des véhicules faute d'emplacement. « Je me souviens d'un camion sur lequel nous avons dû couper une partie du pot d'échappement pour qu'il puisse rentrer dans le garage », se remémore le lieutenant le sourire aux lèvres.

#### « On ne part pas si loin »

Si les sapeurs-pompiers sont fiers de rejoindre leurs nouveaux locaux, ils auront un regret : le centre-ville. « Ici, nous avons une proximité avec les commerces, la mairie... Ce qui va nous manquer, c'est le passage et la vie du quartier », pense le chef de centre.

Hier matin, aux alentours de midi et demi, les véhicules ont quitté les lieux. Nul doute que les soldats du feu avaient la gorge nouée en sortant de la place Verdun. « On ne part pas si loin, à cinq minutes d'ici », relativise le commandant Roche.

Jérémy Truant

# Rennes : les pompiers quittent la caserne Saint-Georges sous les applaudissements

Par [Laure Gentil](#) Publié le 16 Juin 22 à 14:16

[https://actu.fr/bretagne/rennes\\_35238/en-images-rennes-les-pompiers-quittent-la-caserne-saint-georges-sous-les-applaudissements\\_51725133.html](https://actu.fr/bretagne/rennes_35238/en-images-rennes-les-pompiers-quittent-la-caserne-saint-georges-sous-les-applaudissements_51725133.html)

Ce jeudi 16 juin 2022 les pompiers de la caserne Saint-Georges à Rennes ont déménagé sous les applaudissements des habitants. Un moment d'émotion pour les soldats du feu.



L'émotion est sur tous les visages ce jeudi 16 mai au matin. Les **pompiers de Rennes** quittent la **caserne Saint-Georges** pour un nouveau site, **Moulin-de-Joué**, juste à côté de la plaine de Baud.

Installés depuis 1925 dans le **Palais Saint-Georges**, c'est la fin de presque cent ans d'histoire dans le centre ville de la capitale bretonne. Un **défilé** a été organisé pour dire un dernier adieu à ce lieu symbolique, si cher aux cœurs des pompiers comme des Rennais.

## De la nostalgie

Pour Lucien, ancien pompier, ce déménagement est un moment de « nostalgie ». « J'ai travaillé ici de 1948 à 1974 », raconte-t-il. « Je repense à tous mes collègues disparus qui auraient bien voulu être là pour cette grande journée. C'est la vie ! » Pour Catherine aussi, qui a travaillé pendant 8 ans à Saint-Georges, l'émotion est vive.

Jacques Denoual est adjudant-chef. Les larmes lui montent aux yeux lorsqu'il parle de la caserne Saint-Georges. « C'est beaucoup d'émotion et de souvenirs. Tous mes collègues sont très affectés. Certains ont passé 35 ans dans ce centre de secours, » s'émeut ce soldat du feu.

Si l'appellation « Rennes Saint-Georges » n'existe maintenant plus, remplacé par « Rennes-Centre », l'adjudant-chef espère que « l'âme de Saint-Georges » s'installera dans les nouveaux locaux.

## « Allez les pompiers ! »

Les applaudissements des passants et les cris « allez les pompiers ! » des écoliers de l'établissement Pasteur retentissent avec force au passage des **camions rouges**, rue Gambetta.

Les enfants se pressent pour prendre des photos avec les pompiers en uniforme. Ces derniers se laissent faire avec le sourire.

Le neveu de Samira, grand fan, s'est d'ailleurs retrouvé dans les bras de l'un d'entre eux. « On habite juste à côté. On a appris le déménagement, ça fait un petit pincement au cœur » s'émeut-elle. « Mon neveu se collait à la fenêtre pour les voir. **Ils font partis de l'histoire du quartier**, ça fait bizarre de les voir partir. »

D'autant que, pour Samira, la présence des pompiers donnait un « **sentiment de sécurité** » et « de vie » au centre ville. « Quand je sentais les barbec' des pompiers dans le quartier, ça me faisait marrer », rit cette Rennaise.

Le nouveau centre est situé à **2 kilomètres à côté de la plaine du Baud**, avenue François Château. Ce n'est pas si loin mais l'ambiance sera différente.

Le lien que les pompiers partagent avec les Rennais risquent d'être la plus grande perte de ce déménagement.



## Un blocage inattendu

Le **défilé** de départ ne s'est pas déroulé sans accroc. Le cortège s'est arrêté juste avant la traversée du pont. Les sapeurs-pompiers ont bloqué le passage des véhicules, seulement une petite dizaine de minutes, pour manifester leur mécontentement et « interpellé » leur hiérarchie sur le déménagement.

Le directeur du **service d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine**, **Éric Candas**, a échangé avec eux.

« Il y a des choses qui ne sont pas réalisées, qui nous inquiètent quant à l'organisation du centre de secours. Nous avons besoin de quelques instants pour pouvoir montrer qu'on n'est pas d'accord de la manière dont ça se passe », explique le sergent-chef Guiho.

Selon lui le départ est « **prématuré** », des travaux sont toujours en cours à l'intérieur des nouveaux locaux. « Nous allons travailler dans des conditions qui ne sont pas optimales. »



**Document 8 : Action syndicale suite à l'annonce du PCASDIS de délocalisation du centre de secours de Moleskin**

**EN FORCE EN FORCE EN FORCE EN FORCE EN FORCE EN FORCE**

**Tract du syndicat " EN FORCE "**

**A l'attention de tous les pompiers et personnels administratifs du SDIS**

Des bruits de couloir nous parviennent concernant le projet de déménagement du centre de secours de St-François... c'est le moment de se mobiliser contre ce projet !

**La population est en danger ! L'éloignement des pompiers du centre-ville est une profonde erreur...**

Que se passera-t-il lors du prochain feu dans le centre historique ?  
Combien de temps les secours vont mettre pour arriver ?  
La population doit être informée !!

Ce projet peut encore être enterré !

**Retrouvons-nous nombreux à 11 heures le 3 juin sur le parvis de la mairie de Moleskin !!**

**EN FORCE EN FORCE EN FORCE EN FORCE EN FORCE EN FORCE**

## Document 9

### Procès verbal du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du 25/06/21

#### Point n°5 : Développement du volontariat

Une mission "développement du volontariat" a été mise en place par le DDSIS afin de faire le point sur chaque centre d'incendie et de secours du département dans l'objectif de :

- faire un état des lieux des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires et de la dynamique de recrutement
- rendre compte des éventuels freins au développement du volontariat

Le rapport est présenté en CCDSPV.

#### **1- Centre de secours de St François, commune de Moleskin**

##### a- Elements sur le centre de secours

Le centre de secours est composé de 22 sapeurs-pompiers professionnels et 35 sapeurs-pompiers volontaires. Il effectue 1500 interventions à l'année et la garde est composée de 6 sapeurs-pompiers, dont 3 sapeurs-pompiers professionnels au minimum.

Le centre de secours dispose de 2 VSAV, 1 FPT, 1 EPS, 1 VTU et 1 CCFM.

##### b- Effectifs et dynamique de recrutement des SPV

Cinq sapeurs-pompiers volontaires sont actuellement en suspension d'engagement pour une année. Cible de sapeurs-pompiers volontaires sur ce centre de secours (déterminé par le règlement intérieur du SDIS) : 68

Il est constaté que le nombre de sapeurs-pompiers volontaires est très inférieur à la cible concernant le centre de secours de St-François. Par ailleurs, les effectifs de SPV diminuent de manière constante depuis 2018. En moyenne, on constate 7 démissions par an pour 2 recrutements, soit un solde négatif de 5 SPV par an.

##### c- Freins au développement du volontariat

La mission a relevé les difficultés suivantes :

- l'infrastructure du centre de secours ne permet pas d'accueillir le nombre de sapeurs-pompiers volontaires cible. En effet, les vestiaires sont déjà pleins et ne permettent pas le positionnement de nouveaux casiers. L'espace de manoeuvre est assez restreint, de ce fait la manoeuvre hebdomadaire des sapeurs-pompiers volontaires ne peut pas s'effectuer en même temps que la manoeuvre des sapeurs-pompiers professionnels. Globalement, les locaux sont exigus et adaptés uniquement à la présence de l'effectif de l'équipe de garde.

Le sport doit s'effectuer en dehors du centre de secours car les équipements sont dégradés.

- la localisation actuelle du centre de secours ne facilite pas le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires. En effet, la zone de recrutement est principalement constituée de bureaux, commerces et habitations où résident des personnes dont le profil n'est pas nécessairement dans la cible du

recrutement (personnes âgées par exemple). Les loyers dans l'hyper-centre historique ont augmenté fortement dans les années précédentes, ce qui n'a pas favorisé les habitations étudiantes ou des jeunes entrant dans la vie active.

Par ailleurs, la délibération du conseil d'administration du SDIS du 10 décembre 2019 introduisant le plafonnement du nombre de gardes postées des sapeurs-pompiers volontaires à 20 par an a entraîné une forte diminution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires. En effet, 12 sapeurs-pompiers volontaires résidaient en dehors de la zone de recrutement du centre de secours de St François et prenaient uniquement des gardes postées, sans astreinte. A l'issue de la mise en oeuvre de la délibération, ils ont mis fin à leur engagement.

#### d- Missions effectuées par les sapeurs-pompiers volontaires

Lorsqu'ils sont en astreinte, le délai d'arrivée au centre de secours, après avoir été alertés sur leur dispositif individuel d'alerte, se répartit ainsi:

- 1/3 de l'effectif met moins de 5 minutes pour arriver au centre de secours,
- 1/3 de l'effectif met moins de 8 minutes pour arriver au centre de secours,
- 1/3 de l'effectif met plus de 8 minutes pour arriver au centre de secours.

La pyramide des grades et des fonctions ne leur permettent pas d'assumer les fonctions de chefs d'agrès. Ainsi, les sapeurs-pompiers volontaires assurent les fonctions d'équipiers, de chefs d'équipe et de conducteurs. Ils ont également accès aux différentes spécialités du centre de secours (sauvetage-déblaiement et équipe animalière).

Les sapeurs-pompiers volontaires sont globalement satisfaits des missions qui leur sont confiées et de leur intégration au centre de secours. Il existe une bonne ambiance entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

# Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre  
(6.1.public) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 538 Valable jusqu'au : Nature de l'ERP : Centre de secours St François Année de construction : 1670	Date : 25/02/2022 Diagnostiqueur : ENERTIK Signature :
Adresse : Rue de la caserne Molestin Bâtiment entier : SHON :	Partie de bâtiment (à préciser) : caserne et administration Surface utile : 980m <sup>2</sup>
Propriétaire : SDIS Nom : Adresse :	Gestionnaire (s'il y a lieu) : SDIS Nom : Adresse :

## Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire		Frais annuels d'énergie	
	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>			
Eclairage	kWh <sub>EP</sub>	200 100	kWh <sub>EP</sub>	8004	€ TTC
Bureautique	kWh <sub>EP</sub>	/	kWh <sub>EP</sub>		€ TTC
Chauffage	kWh <sub>EP</sub>	200 000	kWh <sub>EP</sub>	8000	€ TTC
Eau chaude sanitaire	kWh <sub>EP</sub>	134 000	kWh <sub>EP</sub>	5360	€ TTC
Refroidissement	kWh <sub>EP</sub>	/	kWh <sub>EP</sub>		€ TTC
Ascenseur(s)	kWh <sub>EP</sub>	/	kWh <sub>EP</sub>		€ TTC
Autres usages	kWh <sub>EP</sub>	/	kWh <sub>EP</sub>		€ TTC
Production d'électricité à demeure	kWh <sub>EP</sub>		kWh <sub>EP</sub>		€ TTC
Abonnements					€ TTC
<b>TOTAL</b>		<b>534 100</b>	<b>kWh<sub>EP</sub></b>	<b>21364</b>	<b>€ TTC</b>

### Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

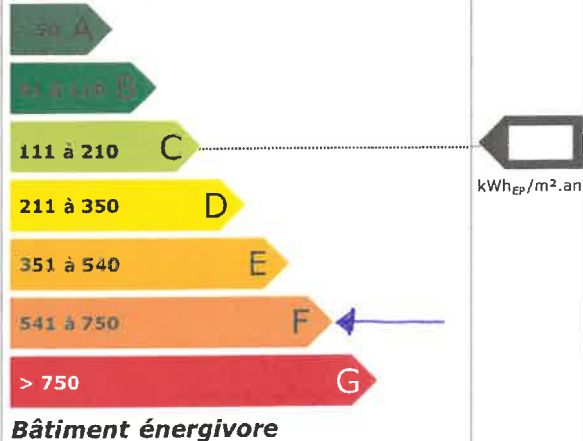
Consommation estimée : 545 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

### Émissions de gaz à effet de serre (GES)

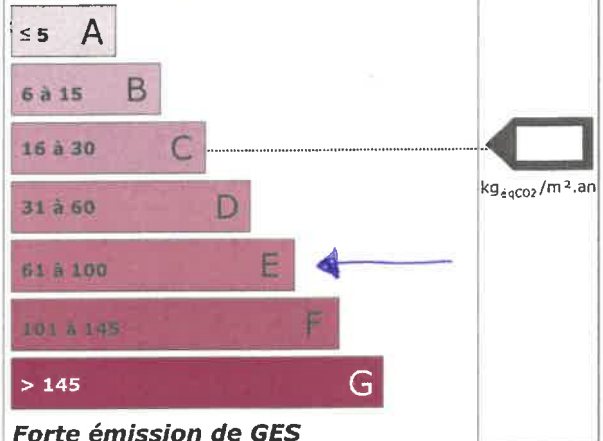
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : 98 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

#### Bâtiment économe



#### Faible émission de GES



#### Forte émission de GES

# Diagnostic de performance énergétique

## (6.1.public)

### Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : <i>pièces et briques</i>	Système de chauffage : <i>chaudière collective gaz</i>	Système de production d'eau chaude sanitaire : <i>idem chauffage.</i>
Toiture : <i>isolée</i>	Système de refroidissement : <i>/</i>	Système d'éclairage : <i>fluorescent</i>
Menuiseries ou parois vitrées :	<i>Bois simple vitrage</i>	Système de ventilation :
Plancher bas :		
Nombre d'occupants : <i>30</i>	Autres équipements consommant de l'énergie : <i>postes informatiques</i> <i>- cuisine et équipements</i>	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<i>0</i> kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : *Aucun*

### Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires :

## Document 11

### Exemplarité des bâtiments publics

publié le 4 janvier 2019 (modifié le 22 janvier 2019) sur le site : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/5-exemplarite-des-batiments-publics-a31.html>

#### **5.1. Comment faut-il comprendre l'article 8-II de la Loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte, sur l'exemplarité des constructions publiques ?**

L'article 8-II de la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte stipule que « toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale. »

Par cette disposition, l'État introduit une exigence d'exemplarité de la maîtrise d'ouvrage publique, celle-ci devant s'engager dans la réalisation de bâtiments plus performants d'un point de vue énergétique et environnemental que le standard réglementaire (RT 2012). Ainsi, le maître d'ouvrage doit s'inscrire dans une démarche visant à atteindre le bâtiment à énergie positive et haute performance environnementale.

Pour cela, un référentiel d'évaluation « Énergie Carbone » a été établi par l'État : il permet d'évaluer les performances énergétiques et environnementales du projet et de le situer par rapport à différentes cibles de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés sont invités à faire évaluer leurs projets de construction neuve selon ce référentiel et à déposer le résultat de ces évaluations, ainsi que les données économiques correspondantes, dans l'observatoire de l'expérimentation « énergie positive et réduction carbone » : cela permettra d'alimenter les retours d'expériences pour élaborer une future réglementation des bâtiments neufs adaptée à la réalité des contraintes des maîtres d'ouvrages publics.

Par ailleurs, le décret du 21 décembre 2016 et l'arrêté du 10 avril 2017 précisent la définition du bâtiment à énergie positive et du bâtiment à haute performance environnementale en s'appuyant sur le référentiel d'évaluation « Énergie Carbone ». Toutefois, l'atteinte de ces niveaux de performance doit s'appréhender au regard des contraintes urbaines et architecturales du site, de la faisabilité des solutions techniques et des surcoûts occasionnés, ces derniers devant être proportionnés aux gains énergétiques et environnementaux. Aussi, le législateur n'a pas souhaité que la notion de « chaque fois que possible » soit précisée. Il a choisi de responsabiliser les maîtres d'ouvrage publics vis-à-vis de l'optimum technico-économique tout en cadrant la définition des concepts de performance. Il s'agit donc là d'un décret portant définition d'une méthode et de niveaux de performance et non d'un décret mettant en œuvre un nouveau standard réglementaire pour les bâtiments publics.

## **Document 12**

### **Fiche synthèse du rapport au CHSCT**

Accident routier à la sortie du centre de secours de St François, commune de Moleskin – 20/04/21

#### **I- Résumé de l'accident**

Le 22 décembre 2020, à 6h32, le VSAV de St-François est appelé pour une intervention de secours à personne sur la commune de Moleskin. L'équipage est constitué de 3 agents : l'Adjudant XXX, chef d'agrès, le Sergent-chef YYY, conducteur, et le Caporal ZZZ, équipier secouriste.

Après avoir marqué l'arrêt à la sortie du centre de secours et regardé dans le miroir de circulation ainsi qu'à sa droite et à sa gauche, le conducteur engage le VSAV sur la voie publique avec le gyrophare et le deux-tons. Au moment où le conducteur tourne à gauche pour s'engager sur la voie, le VSAV percute un véhicule léger qui arrive de la droite, à vive allure.

#### **II- Bilan de l'accident**

##### **1- Bilan humain**

Si le conducteur du véhicule léger a été choqué dans un premier temps, son état n'a pas nécessité de transport en structure de soins. Les 3 sapeurs-pompiers ont été auscultés par l'infirmier SSSM de garde, leur état n'a pas inspiré d'inquiétude.

##### **2- Bilan matériel**

L'aile avant droite ainsi que la portière avant droite du VSAV a été enfoncée. Le véhicule n'est plus opérationnel.

Le pare-choc du véhicule léger est complètement détruit

#### **III- Causes de l'accident**

L'arbre des causes met en évidence quatre éléments principaux :

- la baisse de vigilance du conducteur et du chef d'agrès liée à une intervention effectuée en toute fin de garde, après 4 interventions effectuées après 22 heures.
- la visibilité réduite, liée à la luminosité extérieure à cette heure matinale
- l'allure du conducteur du véhicule léger, rapide mais difficile à évaluer
- la configuration des lieux, qui ne permet pas une visibilité optimale, malgré la présence d'un miroir extérieur de circulation dans lequel les véhicules arrivant par la droite peuvent être vus.

Les entretiens menés auprès des personnels confirment ces éléments et confortent notamment le caractère non adapté de la sortie du centre de secours. Plusieurs presque accidents ont été rapportés à la mission CHSCT. La localisation du centre de secours dans un tissu fortement urbanisé et dont la sortie du centre de secours débouche sur une rue qui n'est pas rectiligne est une problématique remontée régulièrement.